

VIEUX-RENG



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, M. Michaël STOCKER, Mme Catherine RIBAUVILLE, Mme Amandine LISSE, M. François BLANCHARD, M. Olivier CHERONT, Mme Isabelle PELLERIAUX.

EXCUSEES : Mme Virginie LECOMPTE, Mme Nadège HOËL.

ABSENTS : M. Sébastien DECAIX, M. Alexandre MAGHUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil en la personne de Mme Amadine LISSE.

I – AERODROME DE LA SALMAGNE

Décision est prise à l'unanimité par le Conseil municipal de soutenir M. le Maire en sa qualité de conseiller communautaire pour la signature d'une motion de soutien à la demande d'organisation d'une consultation d'initiative populaire sur l'avenir de la Salmagne auprès de la CAMVS.

Décision est prise à l'unanimité par le Conseil municipal de soutenir M. le Maire dans la signature d'un arrêté portant interdiction de toute fouille sur l'aérodrome de la Salmagne sur la commune de Vieux-Reng dans l'attente de la réalisation d'une étude pyrotechnique par le Ministère de l'Intérieur.

II – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CONTRATS DE PREVOYANCE DES AGENTS

Délibération est prise pour participation obligatoire de la commune au financement à hauteur de 10 euros mensuel par agent.

III – DEMANDE DE SUBVENTION RELAMPING MAIRIE/ECOLE ET SALLE DE SPORT AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE

Délibération est prise pour solliciter les fonds de concours à hauteur de 8893,73 euros auprès du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, à hauteur de 5153,43 euros auprès de la CAMVS. Restera à charge commune 8993,54 euros H.T pour un montant total de travaux de 20040,70 euros H.T. Le dossier serait donc financé à hauteur de 73%.



IV – DECISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative concernant une provision sur créance passant du compte 681 au compte 75888 pour un montant de 550 euros.

Décision modificative passant du compte 6459R au compte 65311D pour un montant de 2000 Euros.

Décision modificative de mettre au chapitre 041 de l'apurement 203 (recettes) et 21 (dépenses).

Décision modificative pour le déplacement du chapitre 042 (dépenses de fonctionnement) au chapitre 6817 (dotation aux provisions) de la somme de 523 euros.

V – LOGEMENTS PLACE DE LA MAIRIE : PROBLEME DE SURCOUT ELECTRIQUE POUR LES LOCATAIRES

Délibération est prise pour mettre en place un geste commercial sur justificatif afin de compenser les surconsommations électriques liées aux malfaçons des travaux.

VI – ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Délibération est prise pour adopter le plan communal de sauvegarde qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

VII – SUJETS DIVERS

Délibération est prise pour déposer un dossier auprès de la Région dans le cadre des appels à projet pour la restauration du patrimoine rural non protégé (RPNP) afin de financer les études pouvant permettre de définir les causes des problèmes de solidité de l'église Saint Cyriaque.

♦ ♦ ♦

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.